

# La sécurité un atout pour la rétention des employés

« Comme employeur, que l'on ait 1 ou 100 employés, on doit s'occuper de notre monde. Nous avons des responsabilités et des obligations qui, bien amenées sur l'entreprise, favoriseront la rétention du personnel », a fait valoir Martin Méthot, lors de sa conférence.

M. Méthot travaille dans le domaine des services conseils, en formation, en ressources humaines et en santé sécurité au travail. Il a été invité au Porc Show afin de partager un aspect à tenir compte pour favoriser la rétention de la main-d'œuvre, celui d'offrir un milieu de travail « fonctionnel, stimulant et sécurisant ».

Pour conseiller les éleveurs en matière de sécurité, le conférencier a donné plusieurs exemples de risques d'accidents potentiels qu'on trouve sur une ferme. Il a également présenté des moyens pouvant être mis en place pour offrir un milieu sécuritaire et favorable aux employés. « Il ne faut pas oublier que c'est à l'employeur que revient la responsabilité de fournir les bons équipements de protection individuelle et de s'assurer que les employés sont bien renseignés des risques », a indiqué le spécialiste, montrant en exemple une affiche placardée près d'une préfosse pour indiquer qu'il était interdit d'y descendre.

Illustrant les coûts directs et indirects, pour une entreprise, reliés à un accident de travail, sans compter les conséquences pouvant être traumatisantes sur le plan humain, il a notamment recommandé d'envisager la possibilité de joindre une mutuelle de prévention. « Il s'agit d'un regroupement d'employeurs bénéficiant d'un soutien technique et administratif et permettant de réaliser de grandes économies », a-t-il affirmé.



Martin Méthot lors de sa conférence au Porc Show.

## Prévention = formation

M. Méthot a conclu sa présentation par quelques mots sur la formation. « C'est assurément la chose la plus importante pour faire en sorte que votre personnel connaisse bien les risques et les méthodes de travail sécuritaires à adopter », a-t-il souligné tout en prodiguant les conseils suivants au sujet de la planification d'une formation :

- ➔ Offrir idéalement les formations en début d'embauche.
- ➔ Prévoir une formation de courte durée.
- ➔ Organiser la formation dans l'entreprise.
- ➔ Remettre un résumé des points importants.
- ➔ Faire signer la feuille de présences (preuve pour la CNESST des mesures prises par l'employeur).

## Un bon dossier est un indicateur de performance

Bref, selon M. Méthot, le dossier de la Commission des normes de l'équité et de la santé sécurité au travail (CNESST) de l'entreprise est un indicateur de performance. « Lorsqu'un entrepreneur se soucie de cet aspect de gestion et qu'il se préoccupe des détails relativement à la santé et à la sécurité, cela démontre que la gestion générale est suivie avec rigueur, fait valoir Martin Méthot. Lors de la vente d'une entreprise, un acheteur peut demander les statistiques et les chiffres à ce chapitre. Un bon dossier favorise la vente et est souvent relié à une entreprise qui livre de bons résultats. »

On peut visionner la conférence entière en se rendant au [www.leporcshow.com](http://www.leporcshow.com). ■